

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 953

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Breton, M. Brigand, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras
et M. Bazin

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« la mort administrée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Force est de constater que le titre dévolu à cette proposition de loi est trompeur et réducteur au regard de la situation qu'il s'agit de légaliser ; une mort administrée.

Aussi, convient-il de nommer clairement l'objet de ce texte.

Tel est le sens de cet amendement